


HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département Europe et International



Évaluation des formations à l'étranger - Référentiel de l'évaluation externe

OCTOBRE 2016

Sommaire

Introduction

Le référentiel d'évaluation externe

1 – Domaine 1 : Finalité de la formation

- Référence 1-1 : Les objectifs de la formation en matière de connaissances et de compétences à acquérir sont explicites.
- Référence 1-2 : Les débouchés en matière de métiers et de poursuite d'études sont explicites.

2 – Domaine 2 : Positionnement de la formation

- Référence 2-1 : La formation indique son positionnement dans un espace local, régional, national ou international, selon les cas.
- Référence 2-2 : L'articulation entre la formation et la recherche est clairement établie.
- Référence 2-3 : La formation explicite ses relations avec les entreprises, associations et autres partenaires industriels ou culturels éventuellement internationaux.
- Référence 2-4 : La formation explicite la valeur ajoutée de ses partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers.

3 – Domaine 3 : Organisation pédagogique de la formation

- Référence 3-1 : La structure de la formation est adaptée aux différents parcours étudiants.
- Référence 3-2 : Le contenu de la formation est en cohérence avec les exigences du monde socio-économique.
- Référence 3-3 : Les projets et stages forment une modalité pédagogique essentielle qui est spécifiquement accompagnée.
- Référence 3-4 : La formation permet à l'étudiant d'acquérir des compétences utiles à son insertion professionnelle ou sa poursuite d'études.
- Référence 3-5 : La formation encourage les TICE et les pratiques pédagogiques innovantes.
- Référence 3-6 : La formation propose des dispositifs spécifiques d'aide à la réussite.
- Référence 3-7 : La formation prépare ses étudiants à l'international.

4 – Domaine 4 : Pilotage de la formation

- Référence 4-1 : La formation est mise en œuvre par une équipe pédagogique formellement identifiée.
- Référence 4-2 : L'évaluation des connaissances est pratiquée selon des modalités précisément établies et connues des étudiants.
- Référence 4-3 : Le suivi de l'acquisition de compétences est une préoccupation de la formation.
- Référence 4-4 : Les effectifs de la formation et les différents régimes d'inscription des étudiants sont clairement identifiés.
- Référence 4-5 : La formation dispose d'une information complète sur le devenir de ses diplômés.
- Référence 4-6 : La formation repose sur une politique qualité et éthique rendue publique.

Annexes

Introduction

Ce document présente le référentiel de l'évaluation externe et les critères d'accréditation des formations à l'étranger. Il s'inscrit dans le cadre général des principes définis au niveau européen.

En effet, les pays membres de l'espace européen de l'enseignement supérieur et qui participent au processus de Bologne s'engagent à respecter des principes communs définis énoncés dans les « *European standards and guidelines for quality assurance (ESG)* ». Ceux-ci concernent le management de la qualité, interne aux établissements, externe tel qu'il est mis en œuvre par les agences d'évaluation, et enfin appliqué aux agences elles-mêmes. C'est ainsi, que le principe d'indépendance des agences d'évaluation trouve sa traduction en France dans le statut d'autorité administrative indépendante du HCERES. Plus généralement, la reconnaissance du HCERES et son inscription au registre européen EQAR (*European quality assurance register*) garantissent une bonne adéquation entre ses pratiques et les principes européens.

S'agissant du processus d'évaluation externe, les ESG indiquent que :

- les buts et objectifs de l'évaluation doivent être clairs et largement diffusés ;
- les démarches d'évaluation doivent répondre à leurs objectifs et reposer sur des procédures adaptées ;
- les procédures utilisées doivent être connues des évaluateurs et des évalués ;
- en particulier, les critères doivent être explicites et rendus publics.

Ce référentiel doit permettre de répondre à ces conditions, mais son objectif est aussi d'aider les établissements dans leur démarche d'amélioration continue, et d'informer au mieux les parties prenantes.

Référentiel HCERES d'évaluation externe des formations étrangères de licence et master

Le HCERES a construit son processus d'évaluation et d'accréditation sur la base d'un ensemble d'objectifs qu'une formation délivrée dans un établissement d'enseignement supérieur se doit atteindre afin d'assurer un certain niveau de qualité. Cet ensemble est présenté ici sous la forme de références (objectifs à atteindre), critères d'évaluation (actions à mener), et critères d'accréditations (vérification de la conformité).

Ces objectifs, critères d'évaluation et d'accréditation ont été regroupés en quatre champs du management de la qualité dans une formation :

- Sa finalité
- Son positionnement dans l'environnement
- Son organisation pédagogique
- Son pilotage

Domaine 1 : Finalité de la formation

Référence 1-1 : Les objectifs de la formation en matière de connaissances et de compétences à acquérir sont explicites.

- Les objectifs de la formation en matière de connaissances et compétences à acquérir sont clairement définis et connus des étudiants et autres parties prenantes.
- L'intitulé de la formation est lisible par rapport à ses objectifs et son contenu est compréhensible de l'ensemble des parties prenantes.
- Dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, le diplôme est accompagné d'une annexe descriptive ou d'un supplément qui précise les connaissances et compétences acquises par l'étudiant.

Référence 1-2 : Les débouchés en matière de métiers et de poursuite d'études sont explicites.

- La formation est clairement positionnée par rapport à la/aux formation(s) sur laquelle/lesquelles elle peut déboucher.
- Les débouchés en matière de métiers et de poursuite d'études sont portés à la connaissance des étudiants et autres parties prenantes.
- La formation s'est positionnée par rapport au monde socio-professionnel dans lequel les diplômés ont vocation à s'insérer.

Domaine 2 : Positionnement de la formation

Référence 2-1 : La formation indique son positionnement dans un espace local, régional, national ou international, selon les cas.

- La formation est positionnée dans l'offre (locale, régionale, nationale ou internationale) de formation.
- La formation a identifié ses partenariats actuels ou en devenir.

Référence 2-2 : L'articulation entre la formation et la recherche est clairement établie.

- Le positionnement vis-à-vis du monde de la recherche est explicité. Les laboratoires, écoles doctorales, autres structures ou établissements du supérieur, éventuellement internationaux, en appui de la formation sont clairement recensés.
- L'intervention d'enseignants ou de chercheurs invités ou associés contribue à une bonne articulation formation-recherche.
- Il existe des éléments de formation par la recherche ou simplement près de la recherche (projet ou stage en laboratoire, séminaires, etc.).

Référence 2-3 : La formation explicite ses relations avec les entreprises, associations et autres partenaires industriels ou culturels éventuellement internationaux.

- Il existe des conventions ou accords de partenariat entre l'établissement et des entreprises, associations ou institutions exerçant une activité en lien avec la formation.
- Il existe des accords avec des structures représentant un secteur d'activité ou une profession.

Référence 2-4 : La formation explicite la valeur ajoutée de ses partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers.

- Des accords de coopération ou des partenariats (diplômant ou non) sont conclus avec des établissements étrangers et sont adaptés à la finalité de la formation.
- Des mécanismes favorisant la mobilité des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs sont mis en œuvre.

Domaine 3 : Organisation pédagogique de la formation

Référence 3-1 : La structure de la formation est adaptée aux différents parcours étudiants.

- La formation comprend un ensemble de modules d'enseignement cohérent avec les objectifs définis ; la durée de chaque module (en heures) et la charge de travail attendue des étudiants (en heures) sont explicitées et connues.
- La formation permet une spécialisation progressive des étudiants.
- La formation a pris en compte les enjeux liés à la formation tout au long de la vie et aux nouvelles formes d'enseignement à distance.

- La formation est en capacité d'accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, sportifs, salariés, etc.).

Référence 3-2 : Le contenu de la formation est en cohérence avec les exigences du monde socio-économique.

- La formation présente des éléments de professionnalisation ou de connaissance de l'environnement professionnel.
- La formation comporte des éléments dédiés à la connaissance du monde de la recherche et de ses résultats.
- La formation comporte des éléments de mise en situation des étudiants.
- La formation comporte des éléments d'enseignement d'au moins une langue étrangère.

Référence 3-3 : Les projets et stages forment une modalité pédagogique essentielle qui est spécifiquement accompagnée.

- Les stages et les projets sont intégrés à la définition du cursus de formation.
- Les objectifs, modalités et évaluation des projets et stages sont explicités et connus des étudiants.
- Il existe une structure accompagnant les étudiants dans le processus de recherche de stages et dans l'élaboration de leur projet professionnel.

Référence 3-4 : La formation permet à l'étudiant d'acquérir des compétences utiles à son insertion professionnelle ou sa poursuite d'études.

- Des formations permettant d'acquérir des compétences supplémentaires utiles pour la poursuite d'études de l'étudiant (compétences additionnelles) ou son insertion professionnelle sont proposées et leurs modalités de suivi et de validation ou de certification sont portées à la connaissance des étudiants.
- Dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, ces compétences supplémentaires acquises figurent dans l'annexe descriptive au diplôme ou supplément au diplôme.

Référence 3-5 : La formation encourage les TICE et les pratiques pédagogiques innovantes.

- La formation propose aux étudiants un apprentissage des technologies de l'information et de la communication.
- Les pratiques pédagogiques interactives (par exemple cours et exercices en ligne, outils collaboratifs, etc.) ou innovantes (par exemple pédagogie par projet, jeux sérieux, amphithéâtres actifs, etc.) sont encouragées.

Référence 3-6 : La formation propose des dispositifs spécifiques d'aide à la réussite.

- Il existe des enseignements de mise à niveau pour certains étudiants entrant dans la formation.
- Les étudiants bénéficient d'un suivi individuel (par un enseignant référent ou par un autre dispositif).
- La formation met en œuvre des outils d'aide à la réussite (tutorat, répartition en groupes de niveau, etc.).
- Il existe des passerelles vers d'autres formations pour une réorientation (avec conservation de tout ou partie des crédits européens acquis dans l'espace européen de l'enseignement supérieur).

Référence 3-7 : La formation prépare ses étudiants à l'international.

- L'apprentissage d'une ou plusieurs langues étrangères est clairement identifié dans le cursus.
- Certains modules d'enseignement se font dans une langue étrangère.
- La formation favorise la mobilité entrante et sortante des étudiants via ses partenariats internationaux.
- Dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, l'acquisition de crédits européens dans le cadre d'échanges internationaux fait l'objet d'un processus formalisé et connu des étudiants.

Domaine 4 : Pilotage de la formation

Référence 4-1 : La formation est mise en œuvre par une équipe pédagogique formellement identifiée.

- La formation est pilotée et dispose de moyens administratifs et pédagogiques (secrétariat, salles, bibliothèques, salles informatiques, etc.) suffisants pour lui permettre de remplir sa mission.
- Il existe un ou des organes de concertation rassemblant l'ensemble des acteurs de la formation (enseignants, étudiants, administratifs) et se réunissant régulièrement.
- La liste des intervenants de la formation ainsi que leur qualité est connue des étudiants et plus généralement des publics concernés. Ils bénéficient de programmes de formation.
- Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique sont clairement définis.
- La part des enseignements confiés à des intervenants extérieurs issus du monde industriel ou socio-économique, ou encore culturel, est en accord avec la finalité de la formation. Leur niveau de compétence et de responsabilité est maintenu en cohérence avec la formation.

Référence 4-2 : L'évaluation des connaissances est pratiquée selon des modalités précisément établies et connues des étudiants.

- La constitution, le rôle, et les modalités de réunion des différents jurys sont définis et connus des étudiants.
- Les modalités de contrôle des connaissances sont explicites et en accord avec les attendus de la formation.
- Les règles de validation des compétences sont clairement établies.
- Dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, les règles d'attribution des crédits européens sont explicitées et respectent les réglementations ou directives nationales et européennes.

Référence 4-3 : Le suivi de l'acquisition de compétences est une préoccupation de la formation.

- Les enseignements et les unités de mise en situation professionnelle sont transcrits en compétences.
- La formation utilise un portefeuille de compétences ou un outil similaire pour aider l'étudiant à formaliser ses compétences acquises.
- Dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, les compétences acquises figurent dans l'annexe descriptive ou le supplément au diplôme.

Référence 4-4 : Les effectifs de la formation et les différents régimes d'inscription des étudiants sont clairement identifiés.

- Les effectifs de la formation sont régulièrement suivis.
- Le recrutement et l'attractivité de la formation sont analysés au regard des candidatures et du contexte.
- Les modalités de recrutement des étudiants sont transparentes et clairement définies.
- Les flux d'étudiants internationaux sont connus et analysés.

Référence 4-5 : La formation dispose d'une information complète sur le devenir de ses diplômés.

- La formation dispose de données sur le suivi des étudiants sortants.
- Les modalités et résultats d'enquêtes auprès des diplômés pour recenser leur situation, leur niveau d'emploi et de secteur d'activité sont définis et mis en œuvre par l'établissement et/ou la formation.
- Les taux de réussite et de poursuite d'études, ainsi que les taux d'insertion professionnelle sont connus des parties prenantes. Ils sont régulièrement mis à jour et rendus publics.

Référence 4-6 : La formation repose sur une politique qualité et éthique rendue publique.

- Les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants, leur analyse ainsi que les actions qui en résultent sont explicitées.
- L'évaluation de la formation par les étudiants et les diplômés est prise en compte dans le dispositif d'autoévaluation.
- La formation est soumise à une évaluation externe régulière et périodique.
- La formation a défini et mis en place des mesures anti-fraude et/ou anti-plagiat et/ou anti-corruption.

Annexes

Tableau de concordance référentiel HCERES et ESG

ESG	Evaluation des formations	Evaluation des établissements
1.1 - Politique d'assurance qualité	4-6	5-1, 5-2, 1-1-3
1.2 - Elaboration et approbation des programmes	1-1, 1-2, 3-1 3-2	2.2.1, 2.2.2,
1.3 - Apprentissage, enseignement et évaluation centres sur l'étudiant	3-1, 3-4, 3-6, 3-7, 4-2, 4-3	2.2.2, 3-1, 3.2, 3-3, 2-2-4
1.4 - Admission, progression, reconnaissance et certification	4-2, 4-3, 4-4	3-1, 2-2-4
1.5 - Personnel enseignant	4-1, 2-2	6-2, 2-3
1.6 - Ressources pour l'apprentissage et accompagnement des étudiants	3-6, 3-5, 3-1	2.2.3, 2.2.2, 2-4 2-2-2, 3-2, 3-3
1.7 - Gestion de l'information	4-4, 4-5	6-3, 2-2-5, 3-1
1.8 - Information du public	4-4, 4-5	1-3, 2-2-5, 3-1
1.9 - Suivi continu et évaluation périodique des programmes	4-6	2-2-5, 5-1
1.10 - Processus d'assurance qualité externe périodiques	4-6	5-1